

## L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DANS L'ADMINISTRATION DES BÉNÉVOLES

En tant que professionnel(le) dans le domaine de l'administration des bénévoles, j'accepte la responsabilité :

<b>Principes de citoyenneté et de philanthropie :</b>	
	D'adopter une philosophie personnelle cohérente en matière de bénévolat en tant que fondement du travail que j'accomplis avec d'autres en vue d'élaborer des programmes de bénévolat ;
	De contribuer à créer un climat social au sein duquel les besoins humains peuvent être satisfaits et les valeurs humaines mises en valeur en encourageant la participation des personnes aux décisions qui les affectent directement ;
<b>Principe de respect :</b>	
<i>Autonomie</i>	De promouvoir la compréhension et l'actualisation des avantages mutuels inhérents à tout acte de service bénévole ;
<i>Courtoisie, civilité et décence</i>	D'élaborer des programmes et des projets en matière de bénévolat qui contribuent au respect et au renforcement de la dignité humaine de toutes les personnes concernées ;
<i>Compréhension et acceptation</i>	De respecter la vie privée des individus et de protéger l'information reçue en toute confidentialité, et de comprendre et traiter les gens avec respect, quelle que soit leur origine ;
<b>Principe de responsabilité :</b>	
<i>Responsabilité</i>	D'élaborer un programme de bénévolat qui vient appuyer le travail du personnel rémunéré de l'organisme tout en contribuant à renforcer la crédibilité de la profession aux yeux des personnes qu'elle sert ;
<i>Poursuite de l'excellence</i>	D'être digne de confiance, minutieux(se), préparé(e) et bien informé(e) et de viser l'excellence, même lorsque les ressources sont limitées ;
<i>Pondération</i>	D'améliorer mes connaissances, mes compétences et mon jugement par un processus réfléchi de prise de décisions visant l'avancement du bien commun à long terme ;
<b>Principe d'empathie :</b>	
	De faire preuve de gentillesse, de compassion et de générosité dans toutes mes actions, dans le but de réduire au minimum le préjudice infligé aux autres dans l'exercice de mes fonctions ;
<b>Principes de justice et d'équité :</b>	
<i>Équité procédurale</i>	D'adopter un processus ouvert et impartial en matière de collecte et d'évaluation de l'information essentielle à la prise de décisions par une communication claire en ce qui a trait aux engagements pris au nom de l'organisme, du personnel ou des bénévoles ;
<i>Impartialité</i>	D'appliquer des normes impartiales et objectives afin d'éviter les comportements discriminatoires ou préjudiciables et pour régler les conflits d'intérêts, s'il y a lieu ;
<i>Équité</i>	De traiter de façon équitable toutes les personnes avec qui je travaille ;
<b>Principe de confiance :</b>	
<i>Honnêteté</i>	De dire la vérité, et de m'assurer que toutes mes interactions avec les bénévoles et les membres du personnel salarié se fondent sur des principes d'ouverture et d'honnêteté ;
<i>Sincérité/probité</i>	De faire preuve de sincérité dans mes rapports avec les bénévoles, de ne jamais agir dans le but de tromper, et de faire constamment la promotion de ce principe au sein de l'organisme ;
<i>Franchise</i>	De m'engager à faire preuve d'équité et de franchise ;
<i>Intégrité</i>	De fonder mes actions sur les valeurs de base de ma profession en matière d'éthique, et d'éviter de faire des compromis sur ces valeurs à ma convenance.